

Les points et espaces numériques

Dans le cadre de la modernisation de la délivrance des titres et afin de garantir l'accès de tous les usagers au service public, il a été déployé sur l'ensemble du département cinq points d'accueil numériques (PAN) : un en préfecture et un dans chaque sous-préfecture.



Un point numérique c'est :

- Un ordinateur avec un accès aux sites internet dédiés aux téléprocédures
- La possibilité de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs
- La possibilité de vous faire accompagner par un médiateur numérique

Ils s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques personnels, ou peu à l'aise avec Internet.

5 points numériques sont mis à disposition du public dans l'Aisne:

- **La préfecture**, 9, rue Paul Doumer à Laon - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.
- **La sous-préfecture de Saint-Quentin**, 24 rue de la sous-préfecture à Saint-Quentin - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.
- **La sous-préfecture de Soissons**, 2, rue Saint Jean à Soissons - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.
- **La sous -préfecture de Vervins**, rue Raoul de Coucy à Vervins - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.
- **La sous-préfecture de Château-Thierry**, 28, rue Saint Crépin à Château-Thierry - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Les espaces numériques

Des espaces numériques se situent également dans les maisons de service au public.

Ils offrent un accompagnement à l'usage du numérique pour tous les publics. Un médiateur numérique peut y être présent pour assister les personnes qui le souhaitent,

Le département compte 11 maisons de service au public à Beurieux, Crécy-sur-Serre, Guignicourt, Neuilly-Saint-Front, Moy-de-l'Aisne, au Nouvion-en-Thiérache, à Ribemont, Rozoy-sur-Serre, Sains-Richaumont, Saint-Erme et Vailly-sur-Aisne.

Retrouvez plus d'informations sur les MSAP, leurs coordonnées et horaires : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>

Téléchargez la carte des points numériques et des MSAP du département